

dans le défrichement des terres, ont des ressources extraordinaires à développer, la divine Providence leur donnant en partage de vastes domaines, remarquables par leur grande fertilité.

Il y a dans le pays de la place pour des milliers de colons, de l'espace pour tous ceux qui voudraient cultiver la terre, se créer un avenir de bonheur et de prospérité. Encourager partout la colonisation, c'est enrayer l'émigration, donner plus d'ouvrage aux ouvriers et industriels des villes; c'est donner au commerce, à l'industrie et à l'agriculture tout l'élan désirable. Les ouvriers, les industriels, les commerçants, etc., sont tous intéressés à encourager l'œuvre par excellence de la colonisation, car tous en retireront avantage tout aussi bien que les colons.

Nous empruntons au *Progrès du Saguenay* le compte-rendu d'une réunion qui a eu lieu à Chicoutimi pour la formation de cette nouvelle société de colonisation qui est appelée à faire tant de bien dans le district de Québec.

*Société de colonisation.* — Tous ceux qui s'intéressent au développement de notre territoire apprendront avec plaisir que le clergé a pris l'initiative d'établir une société de colonisation pour les diocèses de Québec, Chicoutimi et Rimouski. Vendredi dernier, tous les membres du clergé du diocèse, sortant de leur retraite annuelle, se réunissaient dans la grande salle du Séminaire sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Labrecque. Les deux députés du comté, MM. L. G. Belley et Honoré Petit et M. J. D. Guay avaient accepté l'invitation d'assister à cette importante réunion.

M. le Grand Vicaire Leclerc a expliqué le but de l'assemblée. " Il dit que la question mérite la plus sérieuse attention. Un million de nos compatriotes sont aux Etats-Unis et pendant ce temps de crise de l'autre côté des lignes et de prospérité ici, il en est beaucoup qui désirent revenir au pays. Beaucoup sont déjà revenus, plus encore reviendront si un travail efficace est fait dans ce but. La société de colonisation et de rapatriement que l'on veut établir s'en occupera activement. Elle s'occupera non seulement de faire revenir nos compatriotes au pays, mais encore de les diriger vers notre région.

" Au point de vue de notre importance dans la confédération, le rapatriement de nos compatriotes est urgent. On informe qu'il y a un million de nos compatriotes aux Etats-Unis; qu'on les fasse revenir et qu'on les établisse dans la province de Québec. Notre représentation restera ce qu'elle est; c'est-à-

dire que nous n'aurons que 65 représentants aux Communes, mais la représentation des autres provinces étant basée sur celle de Québec, sera diminuée et nous aurons plus de députés qu'Ontario. Nous pourrions supporter nos compatriotes du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, leur assurer un traitement plus équitable que celui qu'ils reçoivent aujourd'hui.

" Nous ne pouvons nous attendre de rapatrier tous nos compatriotes, mais on en ramènera beaucoup et on empêchera les autres de s'expatrier. Notre pays offre des ressources abondantes qui n'ont pas encore été utilisées et qui doivent l'être. Par les moyens qui seront mis à la disposition de la société qui est formée aujourd'hui, nous pouvons faire connaître nos ressources, aider le développement de notre région et y attirer les bras dont nous avons besoin."

On donne ensuite lecture des règlements et constitutions qui suivent, lesquels sont approuvés et signés par tous les membres du clergé et par les laïques présents.

Après l'assemblée, il y a eu grand dîner au Séminaire.

Nous nous réjouissons de voir cette société de colonisation dont nous avons parlé plusieurs fois dans notre journal, fondée sous d'aussi beaux auspices. Le succès en est assuré.

#### CONSTITUTIONS.

Art. 1er.—La société constituée comme suit sera désignée sous le nom de " La société de colonisation de Québec."

Art 2ème.—Cette société adopte comme patron Son Eminence le Cardinal Taschereau, Archevêque de Québec.

Art. 3ème.—Le siège et le bureau d'affaires sont à Québec.

Art. 4ème.—Le but de la société est d'activer par tous les moyens possibles les progrès de la colonisation dans les diocèses de Québec, Rimouski et Chicoutimi, en travaillant à l'établissement des colons sur les terres nouvelles et en s'occupant d'y placer les Canadiens qui reviennent des Etats-Unis.

Art. 5ème.—La société se compose d'un nombre indéterminé de membres.

Art. 6ème.—Il y a un conseil d'administration dont font partie: le président, qui est actuellement Sa Grandeur Mgr L.-N. Bégin, Archevêque de Cyrène et Coadjuteur du Cardinal Taschereau, d'un vice-président laïque, de NN. SS. les Evêques de Rimouski et de Chicoutimi; et de sept autres directeurs laïques ou ecclésiastiques élus tous les trois ans par les membres de la société.